

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20220601

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Braye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation  
16 juin 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, M. LEDRU Jacky, membre suppléant.

Date d'affichage  
16 juin 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 38

Votants : 41

### Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE - TOLRA

Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à Jean-Pierre MARTEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220623-D20220601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

OBJET :

## COMMISSION VOIRIE - TRAVAUX ELECTION D'UN MEMBRE

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à la démission de Monsieur Didier MÉTAIS, représentant la commune de Saint-Calais, il est nécessaire de le remplacer à la commission voirie - travaux.

Monsieur le Président rappelle que l'élection des membres des commissions thématiques intercommunales doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 20200708 et 20200709 en date du 23 juillet 2020, relatives à la création et aux modalités de fonctionnement des commissions thématiques interne à la collectivité.

Pour mémoire, il précise que, seule la commission voirie-travaux est ouverte à un représentant par commune.

Il précise que Monsieur Aris GUIBERT, conseiller communautaire de Saint-Calais installé en début de séance en lieu et place de Monsieur Didier MÉTAIS a été désigné pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de ne pas voter à scrutin uninominal secret et :

- **VALIDE** la nomination de Monsieur Aris GUIBERT au sein de la commission voirie – travaux.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 24 juin 2022

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

Le Président,  
Michel LEROY

